MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 26.038.527, un actif net de D : 25.427.594 et un bénéfice de la période de D : 292.111.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410

« Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 41,34% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 58,66% du total des actifs, dépassant le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les dépôts à vue et les comptes à terme représentent à la clôture de la période, 20,37% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 22 octobre 2026

DELTA CONSULT
Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*Note*	*30/09/2026*	*30/09/2025*	*année 2025*
Portefeuille-titres	4	10 764 595	8 709 685	9 570 345
Obligations et valeurs assimilées		9 505 500	7 947 835	8 859 344
Tires des Organismes de Placement Collectif		1 259 095	761 850	711 001
Placements monétaires et disponibilités		15 273 841	7 255 248	4 778 450
Placements monétaires	5	15 273 841	7 255 248	4 778 450
Créances d'exploitation	6	91	159	2 684
TOTAL ACTIF		**26 038 527**	**15 965 093**	**14 351 478**

PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	55 105	33 569	34 567
Autres créditeurs divers	8	555 828	40 074	1 955
TOTAL PASSIF		**610 934**	**73 643**	**36 523**

ACTIF NET				
Capital	9	24 508 448	15 272 760	13 592 654
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		153	124	110
Sommes distribuables de la période		918 992	618 566	722 191
ACTIF NET		**25 427 594**	**15 891 450**	**14 314 956**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**26 038 527**	**15 965 093**	**14 351 478**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	*Période du 01/07 au 30/09/2026*	*Période du 01/01 au 30/09/2026*	*Période du 01/07 au 30/09/2025*	*Période du 01/01 au 30/09/2025*	*Année 2025*
Revenus du portefeuille-titres	10	140 075	464 296	132 713	405 650	547 620
Revenus des obligations et valeurs assimilées		140 075	427 235	132 713	369 360	511 329
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	37 060	-	36 291	36 291
Revenus des placements monétaires	11	150 036	312 207	58 910	206 497	259 540
Revenus des prises en pensions	12	45 546	114 571	24 326	120 088	149 000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		335 657	891 073	215 950	732 235	956 160
Charges de gestion des placements	13	(55 105)	(138 561)	(33 569)	(106 761)	(141 328)
REVENU NET DES PLACEMENTS		280 552	752 512	182 381	625 474	814 832
Autres charges	14	(6 955)	(17 631)	(4 268)	(13 648)	(18 048)
Contribution Sociale de Solidarité		(88)	(213)	(125)	(375)	(500)
RESULTAT D'EXPLOITATION		273 510	734 669	177 988	611 452	796 284
Régularisation du résultat d'exploitation		55 397	184 323	29 066	7 114	(74 093)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		328 907	918 992	207 054	618 566	722 191
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(55 397)	(184 323)	(29 066)	(7 114)	74 093
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		18 601	(13 852)	13 520	3 550	16 348
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	21 600	199	174	1 682
RESULTAT DE LA PERIODE		**292 111**	**742 417**	**191 707**	**615 176**	**814 314**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2026	*Période du 01/01 au 30/09/2026*	*Période du 01/07 au 30/09/2025*	*Période du 01/01 au 30/09/2025*	*Année 2025*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	292 111	742 417	191 707	615 176	814 314
Résultat d'exploitation	273 510	734 669	177 988	611 452	796 284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	18 601	(13 852)	13 520	3 550	16 348
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	21 600	199	174	1 682
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(845 103)	-	(917 956)	(917 956)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 785 963	11 215 324	647 108	1 927 545	151 913
Souscriptions					
- Capital	15 807 048	58 943 741	7 444 907	39 292 546	46 724 606
- Régularisation des sommes non distribuables	4 550	27 801	(928)	(2 643)	3 906
- Régularisation des sommes distribuables	493 927	2 562 228	260 553	2 001 039	2 357 160
Rachats					
- Capital	(14 077 036)	(48 045 183)	(6 827 378)	(37 471 871)	(46 596 859)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 007)	(18 313)	1 436	3 521	(4 511)
- Régularisation des sommes distribuables	(438 519)	(2 254 950)	(231 482)	(1 895 047)	(2 332 388)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 078 074	11 112 638	838 815	1 624 765	48 271
ACTIF NET					
En début de période	23 349 520	14 314 956	15 052 635	14 266 685	14 266 685
En fin de période	25 427 594	25 427 594	15 891 450	15 891 450	14 314 956
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	222 966	133 152	143 700	131 899	131 899
En fin de période	239 913	239 913	149 757	149 757	133 152
VALEUR LIQUIDATIVE	105.987	105.987	106.115	106.115	107.508
TAUX DE RENDEMENT	1.21%	3.63%	1.30%	3.85%	5.14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- *Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- *Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- *Opérations de pensions livrées*

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026, à D : 10.764.595 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			**9 124 950**	**9 505 500**	**37.38%**
Obligations des sociétés			**5 535 000**	**5 704 988**	**22.44%**
TNQK7QIECB533	AMEN B SUB 2025-2 CA	2 500	250 000	265 022	1.04%
TNQXCLYWABG2	AMEN B SUB 2026-1 TV	2 500	250 000	258 926	1.02%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	120 000	126 048	0.50%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	3 000	240 000	241 675	0.95%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025_2	2 000	200 000	208 222	0.82%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	30 000	30 059	0.12%
TN0001300623	BTE 2011	500	15 000	15 481	0.06%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025_1 CA_TF	1 600	160 000	167 829	0.66%
TN8S19HHK9U6	BTK 2025_1 CB TV	2 400	240 000	251 442	0.99%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	60 000	61 498	0.24%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	120 000	126 347	0.50%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	80 000	86 049	0.34%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	240 000	248 713	0.98%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	120 000	127 486	0.50%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	5 000	300 000	309 549	1.22%
TNMTWPZD31L4	TLF SUBORDONNE 2025	3 500	350 000	373 275	1.47%
TNLTMNEVU2S7	TLF 2026-1	10 000	1 000 000	1 003 240	3.95%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1	12 000	960 000	993 481	3.91%
	HL SUB 2026-1 CB	6 000	600 000	600 351	2.36%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 CC	1 500	150 000	160 044	0.63%
TN0003900107	UIB 2011-1	2 000	50 000	50 249	0.20%

Emprunt National			**1 360 000**	**1 416 139**	**5.57%**
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL2022 TR1 CB	500	30 000	31 153	0.12%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	90 000	91 992	0.36%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	60 000	60 184	0.24%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	120 000	127 683	0.50%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	160 000	167 066	0.66%
TNUWXR58DVH5	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR1 CB	2 500	250 000	262 243	1.03%
TNX0K9990B08	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR2 CB	2 000	200 000	205 971	0.81%
TNFC8O7A98F4	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR3 CB	1 500	150 000	150 580	0.59%
TN9092FJVKK8	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR4 CB	3 000	300 000	319 267	1.26%
Bons du trésor assimilables			**2 229 950**	**2 384 373**	**9.38%**
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 363 050	5.36%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 021 323	4.02%
Titres des Organismes de Placement Collectif			**1 228 808**	**1 259 095**	**4.95%**
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	4 285	465 297	470 639	1.85%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	7 331	763 511	788 456	3.10%
Total			**10 353 758**	**10 764 595**	**42.33%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs					**41.34%**

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026 à D : 15.273.841 et se détaille comme suit :

Code ISIN	*Désignation du titre*	*Coût d'acquisition*	*Valeur au 30/09/2026*	*% Actif net*
Dépôt à vue		**3 196 340**	**3 270 935**	**12.86%**
	Banque Nationale Agricole	3 196 340	3 270 935	12.86%
Certificat de dépôt		**7 425 452**	**7 465 334**	**29.36%**
TN3V44FU8JL5	ATTIJARI BANK au 28/10/2026 (90 jours) au taux de 7,39%	985 488	995 646	3.92%
TNX899BJS5T8	ATTIJARI BANK au 03/11/2026 (40 jours) au taux de 7%	993 826	994 906	3.91%
TN88PVD7HXD7	BNA au 05/10/2026 (20 jours) au taux de 6,5%	498 561	499 712	1.97%
TN7XB4P2RA71	ATB au 27/10/2026 (40 jours) au taux de 7%	993 826	995 987	3.92%
TN3LBBRV0470	BTL au 10/11/2026 (50 jours) au taux de 7,5%	991 753	993 402	3.91%
TNX899BJS5T8	BTL au 02/10/2026 (60 jours) au taux de 7,5%	1 485 185	1 499 753	5.90%
TNS9PIDRTL91	BTE au 10/11/2026 (90 jours) taux de 7,6%	985 083	993 370	3.91%
TNCOL7YR99F0	BTE au 30/12/2026 (100 jours) taux de 7,6%	491 730	492 557	1.94%
créances sur opérations de pensions livrées		**2 500 000**	**2 504 410**	**9.85%**
	Pension livrée ATB au 14/10/2026 (40 jours) au taux de 7,25%	500 000	502 719	1.98%
	Pension livrée ATB au 03/11/2026 (40 jours) au taux de 7,25%	600 000	600 846	2.36%
	Pension livrée ATB au 09/11/2026 (42 jours) au taux de 7,25%	1 400 000	1 400 846	5.51%
Comptes à termes		**2 000 000**	**2 033 161**	**8.00%**
	Compte à terme au 30/11/2026 (175 jours au taux de 7,49%)	1 000 000	1 018 879	4.01%
	Compte à terme au 13/11/2026 (130 jours au taux de 7,49%)	1 000 000	1 014 282	3.99%
Total général		**15 121 792**	**15 273 841**	**60.07%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs			**58.66%**	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2026 à D : 91, contre D : 159 au 30 septembre 2025 et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	-	2 580
Autres	91	159	104
Total	**91**	**159**	**2 684**

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2026 à D : 55.105, contre D : 33.569 au 30 septembre 2025 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Maxula Bourse	36 819	22 429	23 096
Banque Nationale Agricole (dépôt)	10 972	6 684	6 883
Banque Nationale Agricole (distribution)	7 315	4 456	4 588
Total	**55 105**	**33 569**	**34 567**

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026 à D : 555.828, contre D : 40.074 au 30 septembre 2025 et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	538 126	38 302	-
Achats titres à décaisser	15 047	-	-
Redevance du CMF	2 063	1 223	1 272
TCL	280	174	183
Contribution Sociale de Solidarité	313	375	500
Total	**555 828**	**40 074**	**1 955**

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2026, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2025	
Montant	13 592 654
Nombre de titres	133 152
Nombre d'actionnaires	655
Souscriptions réalisées	
Montant	58 943 741
Nombre de titres émis	577 406
Nombre d'actionnaires nouveaux	165
Rachats effectués	
Montant	(48 045 183)
Nombre de titres rachetés	(470 645)
Nombre d'actionnaires sortants	(155)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(13 852)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	21 600
Régularisation des sommes non distribuables	9 488
Capital au 30-09-2026	
Montant	24 508 448
Nombre de titres	239 913
Nombre d'actionnaires	665

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2026 à D : 140.075, contre D : 132.713 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- intérêts	83 104	249 077	63 598	162 728	236 241
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	56 971	178 158	69 115	206 632	275 088
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs					
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	-	37 060	-	36 291	36 291
TOTAL	**140 075**	**464 296**	**132 713**	**405 650**	**547 620**

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2026 à D : 150.036, contre D : 58.910 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2025, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	12 237	30 684	4 461	20 015	26 510
Intérêts des certificats de dépôt	108 413	226 355	52 586	175 752	213 730
Intérêts des comptes à terme	29 385	55 167	1 863	10 730	-
TOTAL	**150 036**	**312 207**	**58 910**	**206 497**	**259 540**

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	45 546	114 571	24 326	120 088	149 000
TOTAL	**45 546**	**114 571**	**24 326**	**120 088**	**149 000**

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2026 à D : 55.105, contre D : 33.569 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2025, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Commission de gestion	36 819	92 580	22 429	71 333	94 429
Commission de dépôt	10 972	27 589	6 684	21 257	28 140
Commission de distribution	7 315	18 392	4 456	14 171	18 760
Total	**55 105**	**138 561**	**33 569**	**106 761**	**141 328**

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2026 à D : 6.955, contre D : 4.268 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2025, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Redevance du CMF	6 136	15 430	3 738	11 889	15 738
TCL	816	2 195	528	1 753	2 301
Autres	2	6	2	6	8
Total	**6 955**	**17 631**	**4 268**	**13 648**	**18 048**

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.